NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/3993
21 avril 1958
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

ADOPTION DE MESURES URGENTES POUR FAIRE CESSER LES VOLS D'AERONEFS MILITAIRES DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE, ARMES DE BOMBES ATOMIQUES ET DE BOMBES A L'HYDROGENE, DANS LA DIRECTION DES FRONTIERES DE L'UNION SOVIETIQUE

Union des Républiques socialistes soviétiques. Projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la question proposée par l'Union soviétique, intitulée "Adoption de mesures urgentes pour faire cesser les vols d'aéronefs militaires des Etats-Unis d'Amérique, armés de bombes atomiques et de bombes à l'hydrogène, dans la direction des frontières de l'Union soviétique",

Considérant que la pratique de tels vols accroît la tension dans les relations entre les Etats, crée une menace à la sécurité des peuples et risque d'entraîner, si elle se poursuit, une rupture de la paix universelle et le déclenchement d'une guerre atomique d'extermination,

Invite les Etats-Unis d'Amérique à s'abstenir d'envoyer leurs aéronefs militaires, chargés de bombes atomiques et de bombes à l'hydrogène, vers les frontières d'autres Etats en vue de créer une menace à leur sécurité ou à des fins de démonstrations militaires.